

COMMUNE DE BERMERICOURT

RAPPEL AUX LOCATAIRES DES LOCAUX COMMUNAUX

Vous avez demandé à louer les locaux communaux (salle intérieure et/ou local extérieur).

Un contrat de location a été établi entre la commune de BERMERICOURT et vous-même. Je vous invite à **le lire attentivement** car il définit les règles relatives à cette location.

Je vous rappelle cependant, que s'agissant de l'utilisation d'équipements publics, il vous incombe de respecter et de faire respecter ces lieux par les personnes présentes lors de cette location.

Afin de préserver la quiétude des riverains, l'usage de matériel de sonorisation, bien que possible, doit être modéré et largement baissé à partir de **22h00**.

La commune met à votre disposition des locaux propres et **exige de les récupérer correctement nettoyés ; les élus, en charge de l'état des lieux de sortie, feront respecter strictement cette consigne.**

La commune se réserve le droit d'intervenir lors de la location, si un manquement au respect du contrat était constaté.

Comptant sur votre civisme et votre compréhension.

Le Maire

Patrice CHRETIEN

A CONSERVER